

Bulletin CAMPS SKI 2024

NOM de l'enfant :
Prénom de l'enfant :

Camp ski 1 (COMPLET) : du 10 au 17 février 2024
Camp ski 2 : du 17 au 24 février 2024

Règle de vie

La vie commune suppose l'acceptation de règles communes qui pour certaines :

- 1) tiennent à l'exigence de la vie de groupe ;
- 2) pour d'autres : correspondent à un choix de vie ;
- 3) enfin un camp de ski comporte des règles spécifiques.

1) Parmi les exigences de la vie de groupe figurent :

La disponibilité dans le service de la vie quotidienne,
Le décentrement de soi et le renoncement à son propre confort,
L'ordre et la propreté,
La contribution à un climat fraternel, franc et détendu qui bannisse tout mauvais esprit,
Le désir de résoudre les difficultés par le haut et d'accueillir les contretemps dans l'humour,
Le respect des personnes et des biens d'autrui,
La soumission aux règles de sécurité énoncées.

2) Parmi les règles qui correspondent à un choix de vie figurent :

Le refus de la vulgarité,
Le refus du flirt,
L'abstention de téléphone portable, ipod, tablettes et autres objets de ce genre,
L'abstention de tabac et d'alcool.

3) Règles spécifiques au camp d'hiver :

Tout enfant boira chaque matin une boisson chaude,
Tout enfant prendra part aux repas en se nourrissant de tout ce qui est servi, même en petite quantité.

Cet ensemble prenant place dans un climat de vie chrétienne, chaque participant au séjour, étant respecté son itinéraire intérieur personnel, prendra part à la vie et aux activités d'ordre spirituel de manière communautaire et avec un esprit d'ouverture.

Il est évident que dans le cas contraire ou dans le cas où cette règle de vie constituerait un poids insupportable à l'un ou l'autre, comme en cas de désobéissance grave, le renvoi pourrait ultimement constituer le dernier recours. Le renvoi d'un enfant sera aux frais de la famille. Dans pareil cas, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Je certifie avoir lu la règle de vie et m'engage à la respecter.

Date et signature de l'enfant :

Autorisation Parentale

Je, soussigné(e), agissant en qualité de père / mère / tuteur / tutrice

Autorise [Nom et prénom] à participer au :

Camp ski : du 10 au 17 février 2024 (COMPLET)

Camp ski : du 17 au 24 février 2024

Et autorise les responsables du camp du Bon Conseil :

- **A prendre toute mesure jugée par eux nécessaire en cas d'accident.**
- **A faire sortir mon enfant de l'hôpital en cas d'hospitalisation.**
- **A transporter notre enfant dans les véhicules dont ils disposeront.**
- **A pratiquer éventuellement toute autre activité proposée pendant le séjour.**
- **A mettre sur Facebook et le WhatsApp les photos sur lesquelles apparaîtrait mon enfant.**

Date et signature :

A ajouter pour dossier complet :

- Fiche sanitaire de liaison (papier)
- Copie papier des pages de vaccinations du carnet de santé
- Règlement en totalité (+ 36€ de cotisation si l'enfant n'est pas adhérent en 2023-24)

Paielement du séjour

Merci de joindre la totalité du paiement avec ce bulletin d'inscription par virement ou en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'AEBC.

Le 1^{er} chèque est encaissé au moment de l'inscription, le 2^o chèque en janvier et le 3^o chèque en février.

Par virement unique :

Merci de préciser dans le libellé du virement : **les nom et prénom de l'enfant + camp ski 2024**

Titulaire du compte : ASS EDUCATIVE DU BON CONSEIL

Domiciliation : CL PARIS SAINT FR.XAVIER 00487

IBAN : FR18 3000 2004 8700 0000 5632 V07

BIC : CRLYFRPP

Je verse la totalité du coût du camp en 1 fois (1 chèque) :

36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)

700 €

15 € pour la location d'un casque

Je fais un don de€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

Je verse le coût du camp en 2 fois (2 chèques) :

36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)

2 chèques de : 350 €

15 € pour la location d'un casque

Je fais un don de€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

Je verse le coût du camp en 3 fois (3 chèques) :

36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)

2 chèques de 233 € et 1 chèque de 234 €

15 € pour la location d'un casque

Je fais un don de€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

**Si vous inscrivez plusieurs enfants,
merci de grouper les paiements.
Chèque(s) à l'ordre de l'AEBC.**

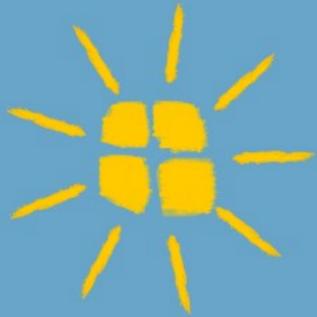
Dates à noter

Réunion d'information pour tous les parents
(+ présence obligatoire des jeunes entre 12 et 17 ans)

Le mardi 16 janvier 2024

Retour des camps ski :
après-midi photos et vidéos !

Le dimanche 24 mars 2024



DU 17 AU 24 FÉVRIER
7 À 17 ANS



CAMP SKI

du Bon Conseil

IL RESTE DES PLACES

